



Convention de formation professionnelle

(Article L. 6353-1 du code du travail)

Entre l'organisme de formation : Juliette Marret

(ci-après nommé l'organisme de formation)

Situé : 3 allée des Sœurs de l'Espérance 44000 Nantes

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52440984644 auprès du préfet de région des Pays de la Loire,

Numéro SIRET : 51435296200039

Représenté par : Juliette Marret

Et le bénéficiaire (Nom, prénom) :

(ci-après nommé le bénéficiaire)

Situé (adresse) :

Numéro SIRET (si vous en possédez un) :

Est conclue la convention suivante en application des dispositions du livre IX du Code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

1. Objet, nature et durée de la formation

Le bénéficiaire entend participer à l'action de formation suivante organisée par l'organisme de formation.

« Touch for Health 1 et 2 »

Type d'action de formation (art. L6313-1 du code du travail): **Développement des compétences**

Durée: **34 heures (5 jours)**

Lieu de la formation: **Scop Titi Floris, 7 rue Louis Blériot 44700 Orvault**

Dates de formation:

| Date | Heure TFH 1 | Heure |
|------------|----------------|-----------------|
| 15/05/2024 | | 20 :00 à 22 :00 |
| 16/05/2024 | 09:00 à 12:30 | 14:00 à 18 :00 |
| 17/05/2024 | 09:00 à 12:30 | 14:00 à 18 :00 |
| | TFH 2 | |
| 19/06/2024 | | 20 :00 à 22 :00 |
| 20/06/2024 | 09:00 à 12:30 | 14:00 à 18 :00 |
| 21/06/2024 | 09:00 à 12:30 | 14:00 à 18 :00 |

2. Programme de la formation

La description détaillée du programme de formation est fournie en annexe 1

3. Engagement de participation à l'action de formation

Le bénéficiaire s'engage à être présent aux dates et lieux prévus ci-dessus. Une feuille d'émargement signée par le stagiaire et les formateurs, par demi-journée de formation, permettra de justifier de la réalisation de la prestation.

4. Prix de la formation

En contrepartie de cette action de formation, le bénéficiaire s'acquittera du coût suivant :

Tarif par module de 2,5 jours : 280€, soit 560€ pour les 2 modules.

Juliette MARRET EI Kinésologue et Instructeur TOUCH FOR HEALTH®

3 allée des Sœurs de l'Espérance 44000 NANTES - Tel : 06 83 86 44 27 - juliette@marret.fr - SIRET : 514 352 962 00039 – kinesiologie-nantes.fr



Les frais de déplacement des participants, leurs éventuels frais d'hébergement et repas (incluant le repas du midi) sont à leur charge.

Une réduction de 50% du tarif s'applique pour les personnes ayant déjà suivi cette formation auprès de moi.

TVA non applicable - art-261-4-4 du CGI.

5. Modalités de règlement

Des arrhes de 100€ sont demandées pour valider l'inscription au TFH 1. Le paiement, par module, sera dû le dernier jour de chaque module à réception d'une facture émise par l'organisme de formation.

6. Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

Voir le programme de formation en annexe 1 détaillant les moyens mis en œuvre pour réaliser techniquement l'action, suivre son exécution et apprécier ses résultats. Des évaluations continues seront réalisées afin d'évaluer l'atteinte des objectifs pédagogiques. Un questionnaire de satisfaction sera rempli par les participants à l'issue de la formation.

7. Sanction de la formation

En application de l'article L.6353-1 du Code du Travail, une attestation, par participant, sera remise à l'issue de chaque module de l'action de formation.

8. Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du TFH 1, les arrhes versées (100€) ne pourront faire l'objet d'un remboursement, quel que soit le motif avancé. A partir du TFH 2, les arrhes versées pourront être restituées si le bénéficiaire respecte un délai de 15 jours avant le début du module pour lequel il souhaite se désinscrire.

9. Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

10. Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de Nantes sera seul compétent pour régler le litige.

Document réalisé en 2 exemplaires à Nantes, le .

Pour l'organisme de formation,
Juliette Marret

Pour le bénéficiaire,
(Nom, prénom) :
Signature :



Annexe 1 :

Programme Touch for Health 1 et 2

1. Public visé

Tout public

2. Objectifs de formation

Pour les participants, les objectifs seront les suivants :

TFH 1 :

- Découvrir les principes de base d'une équilibration en TFH, et le Modèle de responsabilité de soi, qui définit le positionnement, la posture, et l'éthique du praticien en TFH
- Découvrir et pratiquer le test musculaire de précision
- Effectuer et expliquer les prétests et exercices de mise en route (switching, hydratation, énergie auriculaire, inhibition visuelle, cross-crawl)
- Tester et équilibrer les 14 premiers muscles du TFH, correspondant aux 14 méridiens de la MTC, en lien avec un thème. Techniques d'équilibration : points neurolymphatiques, points neurovasculaires, méridien, origine/insertion, alimentation
- Utiliser la LSE (Libération du Stress Emotionnel)
- Soulager une douleur simple
- Equilibrer par transfert

TFH 2 :

- Identifier le méridien prioritaire à équilibrer à l'aide des lois de la MTC (Roue et 5 éléments)
- Effectuer une équilibration « en un point », faisant appel aux excès et aux vides d'énergie
- Tester et équilibrer 14 nouveaux muscles
- Equilibrer un muscle à l'aide des cellules du fuseau neuromusculaire, des récepteurs tendineux de Golgi, des points de tonification ou du réflexe cérébro-spinal.
- Utiliser des techniques complémentaires comme les couleurs des 5 éléments, l'équilibration en fonction de l'heure de la journée, la LSE futur, le parcours du méridien, la danse des méridiens, l'intégration du cross-crawl.

3. Prérequis

Posséder le livre de référence *La Santé par le Toucher, Guide pratique de Santé naturelle grâce à l'acupression*, John et Matthew Thie, édition Trédaniel. Aucun autre prérequis nécessaire pour le TFH1. Prérequis au TFH 2 : avoir suivi le TFH 1.

4. Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

- Accueil des participants dans une salle dédiée (tables et chaises, paperboard, tables de massage pour les pratiques allongé(e) à partir du niveau 4)
- Support de cours : le livre de référence est *La Santé par le Toucher, Guide pratique de Santé naturelle grâce à l'acupression*, John et Matthew Thie, édition Trédaniel. Les participants viennent avec leur propre exemplaire.
- Alternance de cours théorique, démonstrations, et temps de pratique supervisée par 2



5. Expérience de la formatrice

- Diplôme d'ingénieur en Sciences de la Vie (AgroParisTech)
- Cabinet de consultation individuelle de kinésiologie depuis 2009
- Instructrice Touch for Health® depuis 2014
- Co-auteur et co-animatrice de stages de Touch for Health® avec Matthew Thie depuis 2018

6. Modalités d'appréciation des résultats

- Suivi oral individuel et biquotidien des acquis de la formation et de l'adéquation des exercices proposés avec les besoins du groupe.
- Questionnaire de satisfaction en ligne (Google Docs), à remplir par les participants à l'issue de la formation.